Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000335-20230126-2023010109subci-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/02/2023

Pour l'autorité compétente par délégation





# Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 26 janvier 2023

<u>Objet</u>: Attribution d'une subvention à l'association « Rencontres du cinéma italien » pour 2023

Date de la convocation : 20 janvier 2023

Date d'affichage de la convocation : 20 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six du mois de janvier à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum: 22

Nombre de membres présents : 27

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jéromine ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur PAOLI Jean-François ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

<u>Etaient absents</u>: Madame BELGODERE Danièle; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia; Monsieur TATTI François; Madame VESPERINI Françoise; Monsieur ZUCCARELLI Jean.

## Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;

Madame PIPERI Linda à Madame LACAVE Mattea;

Monsieur MILANI Jean-Louis à Madame PASQUALINI d'ULIVO Marie-Pierre ;

Monsieur De ZERBI Lisandru à Madame VIVARELLI-MARI Jéromine ;

Madame ORSINI-SAULI Laura à Monsieur LUCCIONI Don Petru ;

Madame CARRIER Marie-Dominique à Monsieur MASSONI Jean-Joseph;

Madame COLOMBANI Carulina à Monsieur LINALE Serge;

Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Monsieur GRAZIANI Antoine ;

Monsieur MONDOLONI Jean-Martin à Madame SALGE Hélène.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire : Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/02/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1611-4;

**Vu** la délibération de notre collectivité n°2021/DEC/01/02 en date du 17 décembre 2021 portant adoption d'un règlement d'attribution des subventions aux associations ;

**Vu** l'avis favorable de la commission unique en date du 24 janvier 2023 ;

**Considérant** que dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Bastia souhaite soutenir et accompagner les associations locales qui favorisent la richesse et la diversité culturelle ainsi que l'accès à la culture pour tous, par le biais de subventions, de prêts de matériels, d'aides logistiques, ou encore par la mise à disposition d'espaces;

**Considérant** que l'association Rencontres du cinéma italien organisera son 35ème festival du 4 au 11 février à Bastia et proposera 15 films inédits avec un prix du public, 9 films dans le panorama du nouveau cinéma italien ainsi qu'un salon littéraire avec l'association Musanostra et une conférence en partenariat avec la Dante Alighieri;

**Considérant** la contribution de cette manifestation au rayonnement de la culture, au développement économique et social ainsi qu'à l'ouverture sur le monde méditerranéen ;

**Considérant** la proposition de la ville de Bastia d'apporter son soutien à l'association Rencontres du cinéma italien en lui attribuant une subvention de 27 500 € dans le cadre de la convention annuelle de partenariat pour l'année 2023.

Après avoir entendu le rapport de Madame LACAVE Mattea, Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, A l'unanimité

#### Article 1:

- **Approuve** la convention annuelle de partenariat avec l'association Rencontres du cinéma italien pour 2023 telle que figurant en annexe.

### Article 2:

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention annuelle de partenariat 2023 avec l'association Rencontres du cinéma italien.

## Article 3:

 Décide d'inscrire la somme de 27 500 € au budget primitif 2023 compte 6574 sous fonction 33.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Signé électroniquement le 07/02/2023

AVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.